

# SIVOM DU BRASSON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Le sept décembre deux mille vingt et un, légalement convoqués le 29 novembre, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-neuf heures, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Madame Nathalie CANET.

Présents : Mme Nathalie CANET, M. Grégory LUTTENAUER, Mme Aline COUDERC, Mme Céline LEVALLOIS.

Absents excusés : Néant.

Absents : Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU et Mme Amandine DE OLIVEIRA.

**A assisté à la réunion** : M. LECINSE, maire de Lissy.

**Date de convocation et d'affichage** : 29 novembre 2021

**Secrétaire de séance** : Mme Céline LEVALLOIS

### ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 21 septembre 2021
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2021
3. Délibération : Urgent – demande subvention DETR pour le projet de cantine et école
4. Délibération : Contrat société STRATEGIA – Maire de la commune de Yèbles
5. Questions Diverses

---

#### Délibération N° 18/2021 : Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2021

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 21/09/2021

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVENT** le compte-rendu du conseil syndical du 21/09/2021

#### Délibération n° 19/2021 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2021

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 29 novembre 2021. Elle indique qu'il y a deux sujets rajoutés à l'ordre du jour : les engagements d'investissements 2022 et le COR « extension du groupe scolaire ».

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVENT** l'ordre du jour de la séance de ce jour.

#### Délibération n° 20/2021 : Engagements d'investissements 2022

Mme La Présidente, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser La Présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2022 afin de permettre à la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## Délibération N° 21/2021 : Demande subvention DETR

Mme La Présidente indique au Conseil Syndical que le groupe scolaire a atteint ses limites en termes de capacité d'accueil.

Il devient donc nécessaire de prévoir une extension du groupe scolaire qui devra comprendre :

- Une classe supplémentaire
- Une salle de garderie qui pourra aussi servir de salle de classe
- Un restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et autorise la Présidente à signer tous actes administratifs et financiers** à l'exception des emprunts moyens ou longs termes dans le cadre de ce projet dans la limite du plan de financement annexe à la présente délibération.

## Délibération N° 22/2021 : Extension du groupe scolaire

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'extension du groupe scolaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le programme de travaux présenté par Madame la Présidente.

SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

## Délibération N° 23/2021 : Approbation du contrat STRATEGIA

Mme La Présidente précise au Conseil Syndical que le contrat a pour objet la réalisation de prestations intellectuelles pour la gestion administrative et financière du contrat rural et le dossier de demande de subvention DETR concernant « l'extension du groupe scolaire ». Les prestations sont les suivantes :

- établir un diagnostic et étude du syndicat, du projet à porter
- analyser et préparation d'une stratégie et planification globale de financement
- présentation de la stratégie financière et des options possibles
- accompagnement et rencontre avec les financeurs
- montage administratif des dossiers de subvention : délibération, demande d'avis DGFIP, ABF, etc...
- superviser le dossier de subvention jusqu'au dépôt sur la plateforme dédiée et retour de l'accusé de réception
- déployer des dispositifs financiers intermédiaires pour une trésorerie prudente, relais des paiements de subvention
- établir les demandes d'acomptes et suivi des paiements pour assurer le plan financier
- suivi des conventions établies dans le cadre du projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le contrat avec la société STRATEGIA et AUTORISE madame la Présidente a signé le contrat.